



AR Prefecture

005-200034502-20240410-2024\_041-DE  
Reçu le 12/04/2024

Extrait du registre des

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
DE LA COMMUNE DE SAINT-BONNET-EN-CHAMPSAUR

**Séance du 10 avril 2024**

L'an deux mille vingt-quatre le dix du mois d'avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur, étant assemblé en session ordinaire à la Salle de la Mairie de Saint-Bonnet-en-Champsaur, lieu habituel de ses séances, après convocation légale, datée du cinq avril 2024 sous la Présidence de M. Laurent DAUMARK.

**Etaient présents : 16**

Mme Manon ATHENOUR, M. Roland BERNARD, Mme Aurélie DESSEIN, Mme Emilie DROUHOT, M. Fabien FERRARO, Mme Marie FESTA, M. Frédéric GAILLAND, M. Jean-Yves GARNIER, M. Michaël GAUME, M. Christian GONSOLIN, M. Rémy GONSOLIN, M. Dominique GOURY, M. Jean-Marie GUEYDAN, Mme Virginie LE TOUMELIN et Mme Emmanuelle PELLEGRIN.

**Etaient absents : 1**

Mme Nelly MARY.

**Etaient absents et représentés : 2**

Mme Marie-Noëlle CHAIX ayant donné pouvoir à Mme Marie FESTA, Mme Nathalie LAJKO ayant donné pouvoir à M. Laurent DAUMARK.

**A été nommée Secrétaire de Séance :** Mme Emmanuelle PELLEGRIN.

**RESILIATION DES CONVENTIONS SUR PARCELLES ZE105 ET ZE101 – ZONE D'ACTIVITES DU MOULIN**

**Monsieur le Maire**

**Rappelle** qu'une convention précaire pour un usage rural avait été passée avec Monsieur Johan ALLOSIA sur la parcelle ZE101 au lieu-dit Pra Fourra. Cette parcelle est située sur l'emprise de la ZAE du Moulin et représente une surface de 50a00ca.

**Rappelle** qu'un bail à ferme avait été passé avec Monsieur Gilles ALLEQ sur la parcelle ZE105 au lieu-dit Pra Fourra. Cette parcelle est située sur l'emprise de la ZAE du Moulin et représente une surface de 26a12ca.

**Rappelle** que dans le cadre du développement de la ZAE du Moulin, dont la Communauté de communes du Champsaur Valgaudemar détient la compétence depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, la maîtrise foncière apparaît nécessaire pour l'exercice de cette dernière. Une cession des deux parcelles précitées est d'ailleurs envisagée.

**Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la convention précaire établie entre la commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur et monsieur Johan ALLOSIA

**Vu** le bail à ferme établi entre la commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur et monsieur Gilles ALLEQ

**Considérant** l'intérêt pour la commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur et la Communauté de communes du Champsaur Valgaudemar de maîtriser le foncier sur le secteur de la ZAE du Moulin pour réaliser l'extension de celle-ci.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de :**



**AR Prefecture**

005-200034502-20240410-2024\_041-DE  
Reçu le 12/04/2024

**ARTICLE 1.** Approuver le projet de résiliation de convention précaire et du bail à ferme entre respectivement monsieur Johan ALLOSIA et monsieur Gilles ALLEQ.

**ARTICLE 2.** Autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Membres en exercice :	19	Pour :	18
Membres présents :	16	Abstention :	0
Membres représentés :	2	Contre :	0

Transmis en Préfecture le : 12 AVR. 2024  
Affiché ou publié le : 11 AVR. 2024

Ainsi fait et délibéré le 10 avril 2024  
Pour copie conforme

Le Maire



Laurent DAUMARK